

FINANCEMENT

Demandeurs d'emploi : votre formation financée jusqu'à 100 % via le CPF

Votre Compte personnel de formation (CPF) ne couvre pas le coût de votre formation ? La Région Pays de la Loire finance totalement ou partiellement votre reste à charge. Un complément de financement est possible avec Pôle Emploi.

Bénéficiez de cette mesure pour toute entrée en formation au Cnam à la rentrée de septembre/octobre 2022.

Comment ça marche ?

Pour en bénéficier, il faut :

- Être demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi
- Résider en Pays de la Loire et avoir renseigné son lieu de domicile ligérien sur www.moncompteformation.gouv.fr.
- Disposer d'un montant minimum de 250 € sur son Compte personnel de formation.

Comment faire pour en bénéficier ?

[Laissez vos coordonnées pour être recontactés](#)

Quelle formation peut-on suivre avec ce financement ?

Près d'une centaine de formations à distance sont ainsi accessibles au Cnam pays de la Loire :



